

DÉCLARATION DE CONFORMITE*Declaration of conformity*Rédacteur :
AMIR

1/2

Etablie conformément à la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 29 août 2015 relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique et abrogeant la directive 2004/108/CE. De plus, la déclaration est également conforme à la directive 2014/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 29 août 2015 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension.

Established according to Directive 2014/30/UE of the European Parliament and of the Council of August 29, 2015 on the approximation of the laws of Member States relating to electromagnetic compatibility and repealing Directive 2004/108/CE.

Moreover, the declaration is also consistent with the Directive 2014/35/UE of the European Parliament and of the Council of August 29, 2015 on the approximation of the laws of Member States relating to electrical equipment designed for use within specific voltage limits.

Déclaration formulée par le fabricant et établi dans l'Espace Economique Européen (EEE)

Declaration made by the manufacturer and established in the European Economic Area (EEA)

Code d'identification unique des produits :

Unique identification code of the products:

BAASL**1. Usage ou usages prévus du produit de construction :**

Intended use or uses of the construction product:

Blocs Autonomes d'Alarme Sonore et/ou Lumineuse d'évacuation

Cet équipement est destiné à être utilisés dans les établissements recevant du public. *This equipment is intended to be used in public buildings.*

2. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant autorisé dans l'EEE :

Name, registered trade name or trade mark and contact address of the manufacturer authorized in the EEA:

NEUTRONIC**Zac de la Tuilerie, 34 rue de Valengelier****CHELLES 77500 FRANCE**

La création de la gamme TESLA BAASL fait suite à la publication de la nouvelle norme NF C48-150 de novembre 2014, nous avons réussi à garder la comptabilité avec notre ancienne génération pour :

Les BAASL de type 2b :

- Les BAASL Sa ancienne génération dont le numéro de série est > 0901001 sont compatibles avec la nouvelle génération.
- Les BAAS SaMe ancienne génération dont le numéro de série est > 1009001 sont compatibles avec la nouvelle génération.
- Les BAAS Pr ancienne et nouvelle génération sont compatibles avec toutes les générations de BAAS Sa(Me)(F) sous réserve d'accorder les tableaux de report avec la même génération que la centrale. (Pas d'ancien report sur la nouvelle génération et vice versa, pas de mixe de report possible)

Un décalage d'arrêt peut avoir lieu entre les nouveaux et les anciens BAAS Sa avec un maximum de 5 minutes mais un fonctionnement minimum de 5 minutes.

Les tableaux de synthèses (TT2B-TS/ TT2B-TSS) ne rentrent pas dans la certification de la norme NF C48-150. Ce sont des produits de confort.

Les BAASL de type 3 :

- Les BAASL (Ma, Me, F) ancienne génération dont le numéro de série est > 1010001 sont compatibles avec la nouvelle génération.
- Le mode ESSAI ne sera pas fonctionnel lorsque les générations sont mélangées.
- Lorsque les générations sont mélangées, placer un seul BAAS de la gamme TESLA en mode maître. La position de celui-ci sur le BUS n'a pas d'importance.

Signé pour le fabricant et en son nom par:
Signed for and on behalf of the manufacturer by:

M. Samy AMIR
CHELLES, le 4 janvier 2022

34, rue de VALENGELIER
ZAC de la TUILERIE
77500 CHELLES
T : 01 64 73 58 95 - F : 01 64 73 59 04